

TJOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

N°5174

22 avril 2023

Prix : 2 €

7jours.fr

**OSCARS
DU MORBIHAN**
8 entreprises lauréates

**DÉFAILLANCES
D'ENTREPRISES
EN BRETAGNE**
Avocat & juriste
conseillent

THE LAND:
**LA CLEF
DES CHAMPS**

Jean-Marc
Esnault
directeur du campus
The Land

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

Vos clients sont les collectivités...
ce salon est votre allié !

Inscrivez-vous vite :
terres-et-maires35.bzh

Le Salon pro des collectivités et des acteurs clés de la commande publique

Le Salon Terres & Maires, rassemblant 333 communes et 18 intercommunalités d'Ille-et-Vilaine, se déroule au Rennes Parc Expo les 6 et 7 juillet 2023. A l'initiative de l'AMF 35, ce salon professionnel de l'action publique offre aux entreprises et apporteurs de solutions de toutes tailles et de tous secteurs, l'occasion d'échanger en direct avec les décideurs locaux : équipes municipales et communautaires, agents territoriaux et partenaires institutionnels des collectivités. Sont attendus, quelque 150 exposants et partenaires des secteurs public et privé : **énergie, transports, bâtiment, immobilier, urbanisme, aménagement, santé, banque, RH, culture, action sociale...**

**Entreprises, prestataires, fournisseurs...
Venez participer à la définition de solutions concrètes pour les territoires et ses habitants !**



Découvrez les grandes thématiques du Salon

La ligne directrice portée par le Salon Terres & Maires est le pouvoir d'agir, la capacité des élus locaux à répondre au quotidien et avec efficacité aux besoins des citoyens et des territoires. Au programme, conférences, ateliers croisés, Assemblée générale de l'AMF 35, mise à l'honneur d'initiatives ou encore tables rondes... Ces temps forts sont animés par différentes personnalités et intervenants experts qui abordent les grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain, dont entre autres :

- La transition numérique ;
- L'emploi territorial ;
- La mobilité ;
- La commande publique ;
- L'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ;
- La maîtrise et la production d'énergie.



INSCRIPTION, PLAN, PROGRAMME :
terres-et-maires35.bzh

CONTACT :
contact@terres-et-maires35.bzh

Partenaires du SALON TERRES & MAIRES :



Un événement : **RIVA.COM**
EVENTS



SOMMAIRE

7 JOURS

Les petites affiches de Bretagne,
N° 5174

ÉDITÉ PAR « 7 Jours »

SAS au capital de 54 000 €

SIÈGE SOCIAL :

1 rue la Chalotais, 35000 RENNES

TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr

E-MAILS : contact@7jours.fr

redaction@7jours.fr

ADRESSE POSTALE : BP 8033
35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Guillaume LALAU

DIRECTRICE :

Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF :

Laora MAUDIEU

JOURNALISTES :

Karine BARBÉ

Djamel BENTALEB

Suzanne BRUNEAU

DIRECTION ARTISTIQUE :

David PEYS

MAQUETTISTE :

KoK.fr

PUBLICITÉ :

Olivia CLAUDEVILLE

ANNONCES LÉGALES

& ABONNEMENTS :

Angélique AUBRY - Gwenaëlle MOURIÈRE

annoncelegale@7jours.fr

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Jean-Jacques BRÉE

N° CPPAP 0226 1 83943

ISSN 2025-6078

RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION :

Corlet Roto 53300 Ambrières-Les-Vallées

Dépôt légal à parution

HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 €

ABONNEMENT 1 AN : 58 €

(TVA incluse) : couplage journal + site

internet.

Membre de RésosHebdoEco.



Actualité p/04

- Banque des Territoires & SDE35
- Carnets
- Brèves

Économie p/08

- Brèves
- Prix : Oscars du Morbihan
- Initiative recyclage : Menrec
- RH : Apixit et le retour de congé maternité
- Emploi en Bretagne
- Bâtiment et commande publique

Focus p/18

- J.M Esnault, directeur du campus The Land

Expertise p/26

- Par Me Charlette Mercier, avocate au barreau de Rennes, et Sarah Pople juriste et référente restructuring

Art de vivre p/30

- Eko-Stêr, projet bien-être du Groupe Charier
- Galerie Oniris

Annonces légales p/32



Bâtiments publics

1,9 million d'euros pour accélérer la rénovation énergétique

La Banque des Territoires et le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ont signé une convention d'intracring* de 1,9 million d'euros pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics en Ille-et-Vilaine.

La signature s'est déroulée le 7 avril, réunissant Patrice Bodier, Directeur régional de la Banque des Territoires, et Olivier Dehaese, Président du SDE 35.

Les collectivités n'ont plus le choix, elles doivent agir rapidement pour baisser leurs consommations énergétiques. D'une part les prix flambent, d'autre part la loi se durcit. Pour preuve, le décret du 23 juillet 2019, qui impose aux propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² de réduire leur consommation d'énergie d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Sollicité quotidiennement sur ce sujet, le SDE 35 a travaillé à la structuration d'une offre complète d'accompagnement des élus, allant de la sensibilisation jusqu'aux contrats d'exploitation et de maintenance en passant par l'aide à la fois technique et financière

dans le montage des dossiers financiers. Un barreau de plus à l'échelle pour le Syndicat Départemental d'Énergie 35 qui accompagne déjà un grand nombre de communes du département dans la gestion de l'éclairage public et l'achat groupé de gaz naturel et d'électricité.

Le partenariat conclu entre la Banque des Territoires et le SDE 35 permettra de mutualiser et d'optimiser le financement des travaux à engager. Les rénovations légères prévues en 2023 seront financées par l'intracring avec un temps de retour sur investissement inférieur à 13 ans. À partir de 2024, les rénovations seront plus importantes et bénéficieront d'un financement mixte, combinant intracring et emprunt bancaire.



Une convention d'intracring a été signée à Val Couesnon pour financer un plan de réhabilitation énergétique des bâtiments publics aux 333 communes membres du SDE 35.

* L'intracring est un financement sous forme d'avance remboursable, visant à financer des actions d'efficacité énergétique pour réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments. Les économies réalisées servent à rembourser l'avance et à financer de nouvelles actions énergétiques.



©DR

IRT b<>com

Emmanuelle

Garnaud-Gamache

nommée directrice
générale par intérim

Depuis début avril, Emmanuelle Garnaud-Gamache assure la direction générale par intérim de b<>com, un Institut de Recherche Technologique privé, basé à Cesson-Sévigné (35). Elle prend la suite de Bertrand Guilbaud, directeur général depuis 2012, parti se consacrer au pilotage de la création d'un essaimage, éditeur de solutions logicielles 5G et au-delà, pour réseaux privés d'entreprise. « *Je suis honorée et fière de la mission qui m'est confiée aujourd'hui* », indique Emmanuelle Garnaud-Gamache, jusqu'alors directrice marketing, communication et partenariats de b<>com, après en avoir été la directrice du développement international pendant 9 ans. « *Nous allons continuer à explorer et développer des technologies numériques innovantes et responsables, et à faire de notre marque une référence de la tech* », fait elle savoir dans un communiqué.



©DR

Club Bretagne communication 35

Marie **Fillâtre**
élue présidente

Après deux ans à la présidence du Club Bretagne communication 35, Sarah Degrenne passe la main à Marie Fillâtre, élue à l'unanimité par un conseil d'administration et un bureau sensiblement recomposés. Après 14 ans au club, la dirigeante de l'agence de communication rennaise Release prend la tête de ce réseau qui rassemble les professionnels du marketing et de la communication d'Ille-et-Vilaine. La présidente fraîchement élue se félicite de cette « *nouvelle casquette qui [l]'encourage à porter de beaux projets avec le conseil d'administration, parmi lesquels la réactivation de l'événement Open Managers et plus globalement, le rayonnement du Club auprès de [ses] publics : partenaires, élus, têtes de réseaux, chefs d'entreprise, médias, etc.* » Lucie Germain, chargée de communication à l'université Rennes 1, devient vice-présidente du club.

1 million d'euros Fonds vert pour Quiberon

Parmi les 120 lauréats nationaux du Fonds vert*, le projet de Quiberon concerne la rénovation énergétique d'un complexe sportif et du Palais des congrès, couplée à la construction d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur.



C'est un projet à 14 millions d'euros, dont 1 million de subvention de l'Etat via le Fonds vert. C'est aussi un autofinancement communal de 7,13 millions d'euros. L'objectif est ici de réduire de 50% les consommations d'énergie, et 85% de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À Quiberon, le Palais des congrès « Louison Bobet » et le complexe sportif Saint-Clément seront entièrement réhabilités : remise à niveau technique, amélioration des performances énergétiques, embellissement et modernisation.

À terme, ces deux équipements ainsi que 3 autres structures énergivores du quartier de Beg-er-Vil (piscine, EHPAD, résidence autonomie) seront chauffés par un nouveau réseau à biomasse alimenté par une filière bois locale. D'autres dimensions environnementales seront prises en compte : utilisation de l'eau pluviale, installation de panneaux photovoltaïques, réemploi de matériaux sur le chantier, utilisation de matériaux bio-sourcés. En privilégiant une rénovation lourde, la collectivité évite ainsi une opération de destruction/reconstruction.

Ce projet est mené dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire « Petite ville de demain » et l'ensemble des travaux débutera en octobre 2023 et sera achevé fin 2025.

* Le Fonds vert ?

Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Pays de Pontivy Inauguration de la centrale biogaz

Début avril, ENGIE BiOZ a inauguré la centrale biogaz du Pays de Pontivy. Mise en service en novembre 2022, avec un début d'injection de gaz vert dans le réseau local dès janvier 2023, le site livrera environ 1800 000 Nm³ de biométhane par an (17 GWh/an), soit plus de 40 % des consommations annuelles de la commune de Noyal-Pontivy (1300 foyers environ). La production permettra d'éviter l'émission annuelle de près de 3 500 tonnes de CO₂. Plus de 60 % des substrats organiques de la centrale proviennent du milieu agricole (lisiers, fumiers, résidus végétaux), le reste étant fourni par des industries agroalimentaires et des établissements collectifs locaux. Les résidus non dégradés pourront être utilisés comme compost par les 19 exploitations agricoles partenaires.



Lorient Nouveaux locaux pour la BGE



Spécialisée dans l'« Appui aux entrepreneurs », BGE Morbihan voit au fil des ans son activité augmenter considérablement. L'antenne lorientaise reçoit par exemple plus de 2 000 personnes désireuses de créer leur propre structure chaque année et affiche une augmentation de son activité « de plus de 80 % en 5 ans. » L'association n'avait alors d'autres choix que de quitter ses bureaux historiques occupés depuis 1990, de la rue Cosmao Dumanoir, pour s'installer rue des remparts. L'association compte aujourd'hui 15 salariés et dispose de deux antennes principales à Vannes et Lorient et de cinq permanences sur le territoire (Pontivy, Gourin, Ploërmel, Auray et Questembert).

Chiffres clés du Réseau en Bretagne

29 lieux d'accueil en Bretagne dont 7 dans le Morbihan
40 conseillers
1000 entreprises créées par an
Plus de 1000 créations d'emplois

ILLE-ET-VILAINE Manaéro implanté à l'aéroport de Dinard-Pleurtuit

Manaéro, agence d'emploi spécialisée dans l'aéronautique, dispose d'une antenne sur le site de Dinard-Pleurtuit depuis janvier. Manaéro existe depuis 2018 et comptait jusqu'à présent une antenne à Orly, en Île-de-France, et une à Toulouse. L'ouverture de l'antenne breillienne a été accompagnée d'une ouverture à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Manaéro prévoit également de s'implanter à Nîmes-Garons prochainement. Manaéro est une filiale du groupe Sabena Technics, un acteur français indépendant de premier plan dans le secteur de la maintenance et des modifications aéronautiques (500 M€ de chiffre d'affaires). Avec plus de 3000 employés répartis sur 16 sites dans le monde, son expertise couvre le support des flottes régionales, moyens et long-courriers, ainsi que les hélicoptères.



©Sabena Technics

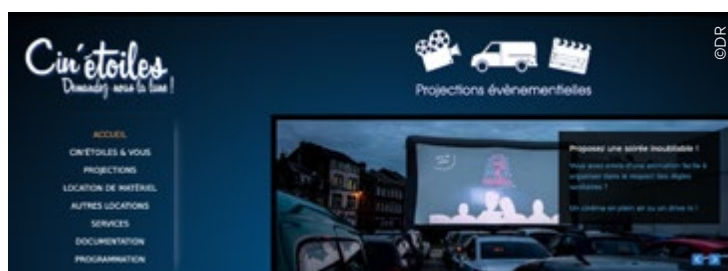


ILLE-ET-VILAINE Sorenir lève 5 M€ et veut dépasser 10M€ de chiffre d'affaires

Fondée en 2019 à Rennes, Sorenir est spécialisée dans l'accompagnement administratif et humain après décès. Elle offre aux familles endeuillées un service présentiel et un outil digital afin de les soulager des formalités administratives. En croissance exponentielle depuis sa création, Sorenir compte d'ores et déjà près de 100 collaborateurs répartis sur le tout le territoire. Conseillée par Atout Capital, elle vient de boucler une levée de fonds totale de 5M€ qui va lui permettre de répondre à la forte sollicitation de ses services. Cette levée de fonds fait entrer au capital de Sorenir les partenaires bancaires Ouest Croissance et Crédit Agricole Ile-et-Vilaine Expansion, ainsi que trois business angels. Ils rejoignent les actionnaires historiques Transversales et Stratégies d'Hommes. Les ressources financières de la levée devrait permettre de recruter 50 nouveaux collaborateurs et d'élargir l'offre de services aux familles, avec l'ambition de dépasser les 10 M€ de chiffre d'affaires en 2023.

MORBIHAN Cin'étoiles s'implante à La Vraie Croix

3 Ecran gonflable, système de sonorisation et de projection au cœur des villages, des quartiers, de sites emblématiques, de piscines ou d'espaces bitumés en mode drive-in... Cin'étoiles poursuit son développement et s'installe à La Vraie Croix dans de nouveaux locaux. En effet, pour assurer ses 250 prestations en 2022 (contre 120 en 2018) Cin'étoiles a dû pousser les murs et agrandir son parc de véhicules. L'entreprise a ainsi investi 400 000 € dans la construction d'un bâtiment de 750 m² dans la Zone Artisanale de la Hutte Saint-Pierre à La Vraie Croix, ainsi que 160 000 € dans l'achat de quatre nouveaux camions. Au sein de ce bâtiment, 350 m² sont alloués à la partie bureau, avec un nouvel espace dédié à la location: trois bureaux de 15 m², loués à la journée, à la semaine ou au mois, une salle de réunion de 40 m² pour des locations à la demi-journée ainsi qu'un espace commun de 100 m² qui pourra accueillir des co-workers.



©DR

MORBIHAN

Tourny Meyer répond aux besoins sur le secteur de Larmor-Plage

A deux pas de Lorient-La Base, Larmor-Plage accueille et développe un fort écosystème tertiaire. Tourny Meyer y a réalisé un montage immobilier en déplaçant et installant trois sociétés : un équipementier, AKANEA et SixFoisSept.

L'équipementier a quitté Larmor-Plage pour un terrain d'environ 3 000 m² à Lanester. Ses anciens locaux ne sont pas restés vides pour autant. Ils ont été aussitôt loués par Akanéa, éditeur de logiciels pour l'agroalimentaire, transport, douane et logistique. Et le jeu des chaises musicales a continué : SixFoisSept s'est installée dans les locaux d'Akanéa. Spécialisée dans la Data et les calculs de risques, filiale du groupe APAVE, elle intervient pour la sécurité de l'aviation civile et la filière nucléaire. Dans les 12 prochains mois, plusieurs Data Engineer ainsi que ses équipes Communication et Marketing viendront s'établir sur le site de Larmor-Plage.



ILLE-ET-VILAINE

RH : le groupe Interaction acquiert Prismo

5

Le groupe rennais Interaction, spécialiste de l'intérim, du recrutement et de la formation, renforce son offre digitale en réalisant l'acquisition de Prismo, qui propose une solution d'identification, de qualification et de valorisation des profils de candidats. Avec l'acquisition de leur startup par Interaction, l'équipe fondatrice de Prismo, Thomas Bonnefoy, Franck Monod, et Samuel Sciascia confirment sa stratégie de développement à long terme. Déjà commercialisée auprès de 50 clients (institutionnels de l'emploi, services RH d'entreprises, écoles et organismes de formation), la solution de profilage de Prismo sera mise à disposition des agences Interaction pour améliorer leur efficacité opérationnelle et personnaliser le recrutement. « Avec Prismo, nous serons désormais en mesure d'enrichir et de valoriser les parcours des candidatures sans CV ou avec peu d'expérience ou d'identifier plus facilement les personnes les plus adaptées pour une formation », précise Romain Palade, coordinateur du pôle Innovation et Digital du groupe Interaction.

ILLE-ET-VILAINE

Alcyconie boucle une levée de fonds de 2M€

Le cabinet de gestion et communication de crise cyber et numérique Alcyconie annonce une levée de fonds de 2 M€. Portée par CyberK1, l'opération permettra à l'entreprise malouine de recruter pour déployer son expertise en Europe et de développer une solution SaaS pour outiller la gestion de crise des organisations. Fondé en 2018 par Stéphanie Ledoux, le cabinet accompagne les structures sensibles (groupes industriels, institutions financières ou sanitaires...) dans la prévention et la gestion de la menace cyber.

Un enjeu crucial quand on sait que le nombre de cyberattaques a bondi en Europe de 26% en 2022 et que désormais le coût moyen d'une cyberattaque dépasse les 4 M€ selon le rapport 2022 d'IBM Security.

Le président de CyberK1, Stéphane Klecha, s'est dit « très heureux d'accompagner Alcyconie » qui selon lui « a toutes les caractéristiques pour s'imposer comme le leader » dans ce domaine.



6

Cérémonie des Oscars • 2023

Innovation

et créativité

récompensées

Par Djamel Bentaleb

Le 13 avril dernier, lors de la cinquième édition des Oscars du Morbihan, quatre entreprises et quatre startups du Morbihan ont été mises à l'honneur pour leur dynamisme, au Palais des Congrès de Pontivy. Cette cérémonie était l'occasion d'évoquer la bonne santé de l'écosystème économique du département.

En amont de la cérémonie des Oscars du Morbihan 2023, élus et représentants du monde économique du département ont tenu à faire le point sur le dynamisme du territoire morbihannais en matière économique et souligner la force du réseau mobilisée en soutien des entreprises.

« Travailler sur les friches, les logements, le recrutement et le commerce, détaille Philippe Rouault, président de la CCI_56 sous le regard approuvateur des autres participants, voilà nos priorités. Nous connaissons un enchaînement de crises inédit qui peut fragiliser notre écosystème. Ce n'est pas le cas pour l'instant mais nous restons extrêmement vigilants. » Les entreprises du département résistent tout de même de belle manière à ces différents soubresauts comme le rappelle la sous-préfète Nicole Le Peih : *« malgré un contexte assez anxieux, les entreprises investissent encore pour conserver leurs employés. Elles font face aux difficultés avec beaucoup de volontarisme. »*

Pérenniser la bonne santé de l'économie

Même si 30 à 40% des sociétés n'ont pas actionné les aides auxquelles elles avaient droit durant les crises successives (Covid, explosion des tarifs de l'énergie et inflation), elles affichent tout de même les mêmes chiffres d'affaires qu'en 2022 mais avec moins de volumes. Le taux de chômage est au plus bas depuis de nombreuses années (5,5%), même si un effet retard est à craindre car la hausse des prix de l'énergie n'a pas encore produit tous ses effets. *« Nous espérons que nos efforts conjugués permettront de pérenniser la bonne santé de notre économie »,* conclut la députée, Nicole Le Peih. En attendant des indicateurs consolidés pour ce premier trimestre 2023, tous se réjouissent d'oscariser des entreprises innovantes et créatives.



De gauche à droite : Bernard Le Breton, président de Pontivy Communauté; Claire Liétard sous-préfète; Christine Le Strat, maire de Pontivy et vice-présidente au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'agriculture à Pontivy Communauté; Nicole Le Peih, députée; Philippe Rouault, président de la CCI du Morbihan et Pierre Hombron, président de la délégation de Pontivy de la CCI du Morbihan.



Les partenaires et lauréats des Oscars du Morbihan 2023

L'édition 2023 des Oscars du Morbihan reflète la diversité des entreprises

Organisée par le Conseil Départemental du Morbihan, la CCI du Morbihan, le Crédit Agricole du Morbihan, l'Ordre des experts comptables de Bretagne et le Medef du Morbihan, en partenariat avec Lorient Technopole, Bretagne Commerce International, Vipe,

MTW et Happening, la cérémonie a récompensé 8 startups, TPE/PME qui innovent et contribuent au dynamisme du département. Une occasion également d'honorer les entreprises remarquables et « souligner leur réussite, leur esprit d'initiative et leur implication dans le développement de leur territoire ».

Les Lauréats

LES « ENTREPRISES REMARQUABLES »

Prix Croissance

Celtipak (Saint-Thuriau)

Celtipak, s'est très vite développée comme spécialiste de la transformation des matières plastiques basé en Bretagne produit par extrusion-calandrage, des feuilles plastiques.

Prix International

Silvadec (Arzal)

Co-fondée par Bénédicte Jézéuel et Philippe Crez, Silvadec est leader sur le marché de la fabrication de bois composite, accompagne ses clients dans leurs projets de terrasse, clôture ou façade en composite de qualité.

Prix Innovation sociale et sociétale

SAMAT JMP Services (Lorient)

Entreprise artisanale spécialisée dans la conception et la rénovation complète de salles de bains et dans la réalisation de rénovations d'intérieurs. Son dirigeant privilégie la parité, le confort de ses collaborateurs et les circuits courts.

Prix spécial du Jury

Lyophilisé & Co (Lorient)

Créé par Ariane PEHRSON, Lyophilisé & Co est le spécialiste de l'alimentation et du matériel outdoor et survie. Installée à Lorient La Base, la société continue son expansion avec la construction d'un nouveau bâtiment.

LES « STARTUPS REMARQUÉES »

Prix Innovation sociale et sociétale

Bini (Vannes)

Co-fondée par Perrine Mottte & Alice Abeille, Bini propose des kits de couverts réutilisables, made in France, écologiques et durables.

Prix Jeune-Pousse

Kemeva Conseil (Pontivy)

Société spécialisée dans le conseil en stratégie auprès des entreprises agricoles, des agriculteurs « producteurs céréaliers » et « éleveurs ». Kemeva Conseil couvre les domaines de la production, la commercialisation et l'utilisation des matières premières végétales depuis les cultures jusqu'à l'utilisation par l'animal.

Prix Accélération

Avel Robotics (Lorient)

Créée par Luc Talbourdet, Avel Robotics ancrée au coeur de la « Sailing Valley » conçoit et fabrique des pièces composites de haute performance, en série. Elle a innové en développant le composite 4D.

Prix Etudiant entrepreneur

L'Arche du renard (Pontivy)

Léa Philouze présente son initiative nommée « L'Arche du renard » qui consiste à proposer un accompagnement pédagogique sur Pontivy pour les enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires par l'intermédiaire de la médiation animale.

Menrec Une nouvelle filière pour les menuiseries

Par Djamel Bentaleb

Pour limiter l'enfouissement systématique des fenêtres en fin de vie et valoriser les différents matériaux collectés, quatre industriels (Atlantem, FenêtréA, Riou Glass et Bohelay Transports) ont créé Menrec, une nouvelle filière de recyclage installée à Saint-Allouestre en Morbihan. L'expression d'une volonté commune de développer une véritable économie circulaire dans le monde de la menuiserie.

La friche industrielle rachetée en 2018 en bordure de RN 165 s'étend sur plus de 1 hectare. Dans ce bâtiment principal de 6000m², bientôt rénové, la dizaine de collaborateurs ne chôme pas. Tous s'activent sur la plateforme extérieure pour concasser, trier,

entasser des baies vitrées, des portes, des fenêtres, en bois, en alu, en PVC, mixtes... Leur objectif, traiter la collecte volontaire des professionnels de la menuiserie pour recycler les matériaux dans les filières ad hoc. Une mission : réduire les déchets ultimes destinés à l'enfouissement. Afin de créer une « *structure solide*

et dynamique », Atlantem Industries et FenêtréA ont intégré deux autres entreprises familiales aux compétences complémentaires : Riou Glass, leader français indépendant du vitrage, et le Groupe Bohelay, société de transport spécialisée dans la logistique du recyclage. Créée le 4 décembre 2020 et présidée par Adrien Bohelay, Menrec est une SAS indépendante détenue à parts égales par les quatre co-fondateurs. L'activité a débuté le 1^{er} mars 2021.

90% des menuiseries terminaient en décharge

« Nos actionnaires veulent bien sûr répondre aux objectifs fixés par la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) mais ils veulent surtout agir pour l'environnement et s'engager dans une démarche pleinement responsable, explique Cécile Guinchard-Kéritel, responsable du développement commercial de Menrec. Jusqu'à présent 90% des menuiseries terminaient dans des installations de stockage de déchets ultimes ! Ce n'est plus acceptable aujourd'hui et nos actionnaires s'unissent pour les valoriser. À nous d'inventer la filière et les bonnes méthodes de traitement. » Après recyclage, les déchets donneront naissance à de nouveaux produits, principalement des menuiseries. Une belle illustration de l'économie circulaire.



©7J_DB



Collecte chez les artisans

Sur la plateforme, les employés Menrec travaillent en parfaite coordination avec les services de collecte. Les uns récupèrent auprès des professionnels locaux, les autres recyclent les matériaux. La collecte chez les professionnels se fait selon le principe de l'abonnement annuel. Un menuisier loue un rack de collecte ou une benne en fonction des quantités de menuiseries en fin de vie. Il se verra *in fine* délivrer une attestation prouvant que les menuiseries remplacées rentrent dans un dispositif d'économie circulaire. Une valorisation de son engagement responsable auprès de ses clients. Ces « déchets » sont ensuite enlevés puis détruit sur la plateforme de Saint-Allouestre. Un pelle mécanique démantèle les menuiseries tandis que la broyeuse lente met en pièce bois, aluminium, PVC... Cette nouvelle matière première est ensuite acheminée vers les filières de recyclages spécialisées.

Une solution économiquement intéressante

Les menuisiers-actionnaires avaient déjà pris pour habitude de recycler leurs propres chutes, aujourd'hui, ils disposent d'une ressource bien plus importante en proportion et économiquement intéressante. « Les produits recyclés représentent

Jusqu'à présent, 90% des menuiseries terminaient en stockage de déchets ultimes

de nombreux avantages, continue Cécile Guinchard-Kérvél. Et pour illustrer les économies qu'ils représentent, en plus de la matière première, j'aime bien prendre l'exemple du verre. Pour fabriquer du verre à partir de silice, la température des fours doit atteindre 1200°C tandis qu'il ne faudra que 800°C pour le verre recyclé. Le recyclage, c'est aussi une économie d'énergie considérable ! »

Jusqu'à 3 500 tonnes par an

L'objectif chiffré de Menrec est fixé à 3 500 tonnes de produits traités par an et par département, car la filière s'adressera progressivement à l'ensemble des professionnels du Grand Ouest. « Nous nous inscrivons dans une démarche à long terme et souhaitons aider les artisans à se débarrasser proprement de leurs déchets, précise-t-on chez Menrec. C'est une tracasserie en moins pour eux et une valorisation qui fait du bien à la planète. » Un contrat qui ne fait que des gagnants, en somme.

Cécile Guinchard-Kérvél, responsable du développement commercial de Menrec.



Congé maternité Comment l'entreprise peut-elle **accompagner** le **retour** ?

Par Suzanne Bruneau

Loin des yeux, loin du cœur. Après plusieurs mois déconnectée de l'entreprise, comment assurer le retour de congé maternité d'une collaboratrice ? Il y a évidemment les aspects juridiques. La salariée doit retrouver son précédent emploi ou un emploi similaire avec une rémunération a minima équivalente. Mais certaines entreprises vont plus loin pour réintégrer sereinement et efficacement la salariée. Exemple avec Emmanuelle Charles, directrice des ressources humaines chez Apixit*, qui partage sa pratique de ré-onboarding.



Comment accompagnez-vous le retour de congé maternité de vos salariées ?

Nous faisons un entretien au retour du congé maternité, le plus souvent dans la semaine du retour. L'entretien est mené avec le service des ressources humaines. Il me semble important que ce temps-là soit déconnecté du manager, car ce sont des échanges particuliers avec souvent beaucoup d'émotivité. Au-delà de l'entretien professionnel classique, nous abordons l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle qui vient de changer.

Concrètement quels sont les besoins exprimés par les collaboratrices ?

Elles peuvent demander un rafraîchissement sur les process ou les outils. Il peut y avoir d'éventuels besoins en formation ou bien des questions sur le parcours de formation qui a pu être mis en suspend le temps du congé maternité. L'organisation du temps de travail est abordée.

Les questions d'évolution également. Ici, nous essayons d'encourager les évolutions en interne, y compris de collaboratrices récemment revenues. Bien entendu, elles peuvent aussi exprimer des aspects plus personnels.

« Collectivement, nous avons **tendance à banaliser** le retour de congé maternité. »



©Shutterstock

Mise à jour sur
les **process, besoins**
en formation, organisation
du temps de travail,
évolution... Les besoins
exprimés sont divers.

Pourquoi est-ce important d'être attentif à ce ré-onboarding ?

Il faut absolument prendre ce temps-là. C'est une manière de prendre soin des collaboratrices et c'est un investissement pour la suite. Collectivement, nous avons tendance à banaliser le retour de congé maternité. Or, une femme n'est pas forcément la même personne après une naissance. Tout comme il est important de réintégrer un collaborateur qui reviendrait d'un arrêt prolongé pour d'autres raisons. Ce sont des événements de la vie et c'est aussi le rôle d'une entreprise de les accompagner.

Pensez-vous qu'il serait pertinent de faire un entretien similaire pour les retours de congé paternité ?

Le congé de paternité est certes plus court qu'un congé de maternité, mais peut également entraîner un bouleversement des repères et questionner l'organisation personnelle et professionnelle. Donc pourquoi pas prendre un temps d'échange suite à une paternité également.

**Apixit est une entreprise de services et solutions de cybersécurité, d'infrastructures et cloud, basée à Montauban-de-Bretagne (35) et qui compte 360 collaborateurs.*

Meilleurs Apprentis (MAF) & Meilleurs Ouvriers de France (MOF) réunis à Rennes



©Cian d'oeil

Moment de partage à l'Académie culinaire de Rennes où le groupe Le Duff et Bridor ont reçu une importante délégation de MAF (Meilleurs Apprentis de France) et de MOF (Meilleurs Ouvriers de France).

Une journée découverte placée sous le signe de la transmission des savoir-faire culinaires, qui témoigne de la relation de longue date entre les deux partenaires pour encourager la formation de jeunes talents.

Depuis sa création en 1976 le groupe Le Duff, dont le siège est implanté à Rennes, a ainsi formé plus de 2500 apprentis.

A l'occasion de cette journée sous le signe de l'apprentissage, le président-fondateur du groupe, Louis Le Duff, a remis un chèque de 50 000 euros à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France représentée par son président Jean-François Girardin, qui a rappelé que « plus de 830 000 contrats d'apprentissage, tous métiers confondus, ont été signés l'an dernier ».

Emploi en Bretagne

163 000 prévisions d'embauche en 2023



Stéphane Bideau, directeur régional adjoint et Nicolas Maxime responsable statistiques, chez Pôle emploi Bretagne.

Les entreprises bretonnes ont l'intention de réaliser 163 344 embauches en 2023, une donnée stable par rapport à 2022 (+ 0,3%), selon l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre publiée par Pôle emploi suite à une enquête auprès de 23 000 entreprises bretonnes fin 2022. Avec 61,5% de recrutements en vue, les entreprises de service est le secteur qui affiche le volume de besoins le plus important de la région.

En Bretagne, où le taux de chômage est le plus bas de France (5,8 % de la population active), 34,6 % des entreprises bretonnes envisagent de recruter en 2023. Les chefs d'entreprise ont déclaré 163 344 intentions d'embauche, dont 69 % d'emplois durables, autrement dit des CDI ou CDD de plus de 6 mois, contre 65 % en 2022.

Les entreprises de service championnes des intentions d'embauche

Cette année encore, elles sont sur la première marche du podium. Les entreprises de services aux particuliers représentent 61,5% des projets de recrutement de l'année en cours. Le secteur, principal pourvoyeur de besoins en main d'œuvre, affiche 100 490 intentions. L'étude Tendances Emploi Bretagne* de la CCI confirme la place des entreprises de services « toujours en tête » des intentions d'embauche, mais indique un volume moins écrasant avec 53 % des projets de recrutement.

Le point noir de l'attractivité

En parallèle de la hausse du nombre d'intentions d'embauche, les employeurs anticipent des difficultés pour attirer les candidats pour 64,2 % des projets. Les difficultés se concentrent essentiellement sur les métiers du bâtiment, de l'industrie et ceux du soin et de l'accompagnement.

TOP 10 des métiers les plus recherchés*



©: Pôle emploi Bretagne

*L'étude Tendances Emploi Bretagne relève l'ensemble des projets de recrutement de 10 postes ou plus, annoncés dans la presse locale ou régionale pour le premier trimestre 2023.

8 Commande publique maîtres d'ouvrage présentent les projets

Début avril, la FFB accueillait une soixantaine d'entreprises du BTP autour des principaux donneurs d'ordre publics sur la place de Rennes, pour un échange sur les programmes de travaux à venir et les politiques d'achat.

Aiguillon Construction, Archipel Habitat, Espacil, Keredes, Les Foyers, Le Conseil Départemental, Rennes Métropole et Territoires Publics-Ecotra-vo Copro ont répondu à l'invitation de la Fédération du Bâtiment.

« Réunir 8 maîtres d'ouvrage publics locaux, c'est une première, qui nous permet d'avoir une vision détaillée des projets de bâtiments publics et logements sociaux qui vont sortir sur le bassin rennais » explique Yannick Hervé, président de la FFB du Pays de Rennes.

Lors de cette matinée, une cinquantaine de projets et leurs spécificités ont été exposés, ainsi que les attentes des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des entreprises. « En tant qu'organisation professionnelle représentative de près des deux tiers de l'activité bâtiment sur le département, nous avons ressenti le besoin d'échanger avec les donneurs d'ordre, étant donné le contexte économique particulier de ces 3 dernières années. Cela rassure les entreprises et leur donne de la visibilité » complète Philippe Lelièvre, secrétaire général de la FFB 35.

Hausses répétitives des prix des matériaux, difficultés d'approvisionnement récurrentes, entraînant des décalages d'intervention... les difficultés ne manquent pas pour venir perturber le bon déroulement des chantiers. « La FFB intervient également en médiation entre les entreprises et les donneurs d'ordre, afin de trouver des solutions amiables et rapides, et ainsi éviter des situations de



blocage. Nous agissons également sur le terrain pour faire intégrer dans les marchés de travaux des clauses de révision de prix, qui permettent de partager une partie des surcoûts qu'il n'est pas équitable de laisser à la seule charge des entreprises ».

Cette matinée aura permis d'échanger entre acheteurs de la maîtrise d'ouvrage et entreprises, et de montrer qu'il y a, malgré le contexte actuel, une dynamique sur le territoire et de nombreux projets à venir.



Jean-Marc
Esnault
directeur du campus
The Land



THE LAND

l'Oasis urbaine de la nouvelle ruralité

par Karine Barbé

The Land est un campus hybride dédié à la formation, la recherche, l'innovation et la collaboration avec un dénominateur commun : la ruralité. Niché au cœur de Rennes, cet espace singulier de 7 hectares conjugue héritage agricole et innovation pour façonner le futur de nos campagnes. À l'origine de ce champ des possibles se trouve un homme : Jean-Marc Esnault. Rencontre.

«

La ruralité est morte, vive la nouvelle ruralité ». Ce titre, un tantinet provocateur, mais finalement optimiste, ouvre le premier chapitre du dernier livre* de Jean-Marc Esnault, directeur du campus The Land. Un « intra-terrestre », comme il se définit, qui constate des villages vidés de leur population depuis l'après-guerre au profit des métropoles. L'homme appelle aujourd'hui à retrouver « une ruralité plus habitée et plus vivante » et des villes davantage « habitables et respirables ». Comment ? « En pensant nos campagnes différemment, dans une approche pluridisciplinaire et transverse ». C'est tout le projet de The Land et son écosystème dédié à la ruralité où se côtoient étudiants, entrepreneurs, chercheurs, artistes, et où les centres de formation jouxtent incubateur, laboratoire et tiers lieu. Un espace atypique, propice à la fertilisation croisée des idées et à l'émergence de synergies. Un vent de reconquête des territoires qui « s'opérera grâce à des agriculteurs formés aux enjeux des transitions, à la relocalisation des commerces, au retour des services de proximité et à des aménagements propices à la circulation des personnes et des idées ».

1800 étudiants, 40 formations

« Notre mission première est de former les professionnels de demain dans l'agriculture, l'environnement ou l'aménagement du territoire pour favoriser l'engagement en faveur du bien produire, du bien transformer et du bien consommer. En faveur du bien donc, du bien collectif », peut-on lire dans le manifeste de The Land.

Sur le campus, on trouve aussi des formations plus étonnantes aux premiers abords pour un lieu dédié aux nouvelles ruralités, comme l'Iscca, école de journalisme, de communication et de production « dans la vision qui est la mienne, la ruralité ce n'est pas que le monde rural, c'est aussi le petit commerce, le besoin de digital, de communication... c'est pourquoi l'offre de formation est volontairement assez large avec des programmes adaptés pour répondre aux enjeux territoriaux. The Land est bien plus qu'un simple campus, il incarne un véritable creuset d'idées et de compétences, où se côtoient plus de 40 formations et près de 200 métiers, explique Jean-Marc Esnault. The Land prépare les esprits de demain à affronter les multiples transitions – écologiques, économiques et sociétales – qui jalonnent notre époque. Cette approche pluridisciplinaire favorise l'émergence d'un véritable écosystème intellectuel, où se brassent les talents de demain. Les jeunes, aujourd'hui, sont fiers d'étudier dans ce type de structure. Ils viennent autant du milieu rural que de la ville. »

« The Land prépare les esprits de demain à affronter les multiples transitions »

The Land repose sur un modèle de collaboration et de partage, qui se matérialise au travers d'espaces dédiés à la recherche, à l'innovation, à la formation et à la coopération.





Jean-Marc Esnault est également l'auteur de « Bienvenue dans la nouvelle ruralité » aux éditions L'Harmattan.

« Les jeunes aujourd'hui sont fiers d'étudier dans ce type de structure »

Développement économique

Outre le volet formation et enseignement, de nombreuses initiatives sont mises en place pour aider le développement économique des campagnes. Parmi elles, un incubateur accueille des porteurs de projets. « Ce sont en majorité des néo-ruraux âgés de 35 à 40 ans, réceptifs au modèle social et solidaire, avec un projet de vie différent de celui d'un salarié en milieu urbain. Une dizaine de projets sont sélectionnés chaque année pour une année d'accompagnement gratuit dans leur développement. Parmi les entreprises créées, on trouve des projets dans les secteurs du commerce, des services, mais également des crèches, des ludothèques mobiles, des habitats légers ou encore des champignonnières, » détaille le directeur de The Land. Depuis la création de l'incubateur, 40 entreprises ont été accompagnées.

Un lieu pour expérimenter

Un laboratoire de mise au point de produits alimentaires est également ouvert sur le campus « On travaille plutôt pour les petits producteurs en les accompagnant dans la création et la commercialisation de leurs produits en circuit court. Les innovations portent principalement sur les produits laitiers, les produits à base végétale, des boissons à base de soja et d'avoine, ainsi que des substituts à la viande. » The Land dispose d'un point de vente pour ces produits, situé à La Guerche de Bretagne. De belles réussites sont sorties de ce centre d'expérimentation : « une recette de yaourt au millet a été rachetée par une multinationale qui le commercialise en Afrique. Un autre produit, Ty Jus, à base de fruits et légumes frais, est vendu en hôtellerie et restauration de luxe. »

*Bienvenue dans la nouvelle ruralité aux éditions L'Harmattan.



©The Land

Le campus rassemble plus de 40 formations, couvrant près de 200 métiers.

Think Tank

Pour réfléchir à cette nouvelle ruralité, un Think Tank a vu le jour réunissant une quarantaine d'acteurs principalement du territoire, mais pas exclusivement. « *L'objectif est de croiser les regards des dirigeants du monde économique, politique, des scientifiques universitaires, des acteurs du monde associatif.* » On y trouve des personnalités comme Pierre Méhaignerie, homme politique, ancien maire de Vitré et ingénieur du génie rural et des eaux et forêts,

Aziliz Gouez, vice présidente de Nantes Métropole, l'industriel Alain Glon, Vincent Bardon, PDG du Groupe Bardon, Jacques Delanoë, président du conseil d'administration du Stade Rennais, Pierre-Yves Blouch, délégué général de France Active, Jean Ollivro, géographe ou encore Jacques Rocher, président de la fondation Rocher. Les sujets abordés sont vastes : relocalisation alimentaire, gouvernance, rôle du monde rural pour limiter le réchauffement climatique, énergies renouvelables, aménagement du territoire.

La boîte à questions

Un livre ?

La Voie de l'Archer de Paulo Coelho, c'est un roman qui propose des réflexions que l'on peut transposer au monde de l'entreprise, notamment quand vous êtes dans des fonctions de direction.

Une musique ?

J'ai des goûts plutôt éclectiques. En ce moment, j'écoute Bon Entendeur, un collectif qui reprend des vieilles chansons. J'aime aussi des artistes français comme Benjamin Biolay, Lou Doillon ou encore Julien Doré.

Une personnalité ?

Edgar Morin. C'est un penseur qui se détache en France. Il est à la fois philosophe et sociologue. C'est un inclassable qui réfléchit de manière transverse, j'aime cette approche.

Un mantra ?

« Un esprit est comme un parachute. Il ne fonctionne pas s'il n'est pas ouvert » de Frank Zappa.

Une passion ?

J'aime la randonnée. Elle me ressource. Je la pratique l'été à la montagne.

Fonds de dotation, la terre et les hommes

En septembre 2022, un fonds de dotation a été lancé pour promouvoir les dynamiques, les actions et l'entrepreneuriat dans le monde rural. « *C'est un autre moyen d'agir de façon concrète. Concilier le penser et le faire. Avec le Think Tank, nous sommes dans la prospective. Le fonds permet de passer à l'action en accompagnant des entrepreneurs, des actions sur le terrain, et ça, c'est important.* » Le premier financement a été fléché en direction de Campacity, association qui vise à créer des liens entre villes et villages en utilisant le concept de jumelage. Le projet avait d'ailleurs gagné le concours « *Les Coqs d'or de la nouvelle ruralité* » en 2022, également organisé par... The Land.

20 millions d'euros d'investissement sur 3 ans

Le campus The Land a été inauguré en 2020. Il regroupe trois lycées agricoles et bientôt onze établissements d'enseignement supérieur. Le modèle hybride de The Land connaît un véritable engouement et le lieu se développe vite. Pour y répondre, deux nouveaux bâtiments d'une superficie totale de 5 200 m² seront livrés pour la rentrée de septembre 2023. En plus des salles de classe, le nouvel ensemble abritera un espace séminaire et co-working ouvert aux cadres dirigeants du Grand Ouest. La résidence étudiante proposera des



Un espace dédié aux événements d'entreprise ouvrira en septembre 2023.

solutions d'hébergements non seulement aux étudiants du campus, mais également à ceux d'autres écoles de proximité ou bien à des professionnels en recherche de solutions temporaires. La résidence disposera de 82 logements individuels d'une superficie comprise entre 20 et 28 mètres carrés. Depuis sa création il y a 3 ans, The Land a réalisé 20 millions d'euros d'investissements.



©Studio Carlito

Financement

The Land est sous statut associatif, hormis pour l'immobilier porté par 2 SCI dont elle est associée majoritaire. « *Tous les résultats économiques positifs sont réinjectés dans le projet. L'association a été créée dans les années 1960 pour porter notre premier lycée agricole.* » Son président est Alphonse Gautier, anciennement directeur général de CERFRANCE Brocéliande.

« Les Coqs d'Or de la Nouvelle Ruralité » revient pour une seconde édition

Initié par The Land, ce concours récompense les initiatives, innovations, et entreprises remarquables sur les territoires ruraux autour de 4 thèmes : environnement, entrepreneuriat, lien social et culture. La remise des prix se déroulera le 9 mai prochain au Château des Pères. Le prix Coq d'Or destiné à la meilleure initiative, remportera du mécénat de compétences, soit des ressources humaines ou matérielles mobilisables au sein de l'écosystème The Land pour une valeur maximale de 10 000 euros.

M^e Charlette
Mercier

Sarah
Pople



Droit
des entreprisesAugmentation
des défaillances d'entreprises :

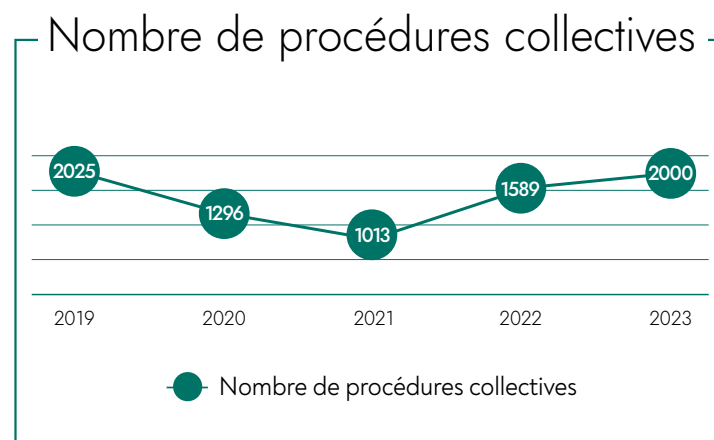
Les bons réflexes & les sources d'opportunités

Par M^e Charlette Mercier, avocate au barreau de Rennes, et Sarah Pople juriste et référente restructuring

Dans un contexte haussier des risques de liquidité et du nombre des défaillances d'entreprises, des bonnes pratiques existent pour protéger les entreprises à l'égard de leur(s) partenaire(s) défaillant(s), tout en créant des opportunités business et de croissance externe. Pour les entreprises fragilisées, les mesures d'anticipation permettent de réduire les risques de défaillance à terme (procédures préventives telles que le mandat ad hoc ou la conciliation, cession, etc.).

Au premier abord, le bilan semble lourd, et quelque peu défaitiste. Selon le sondeur Altares, le nombre d'entreprises en procédure collective sur l'année 2022 en Bretagne est de 1 589, soit une augmentation de 61% par rapport à 2021, ce qui représente 11% de plus que la moyenne nationale. Pour 2023, ce nombre en Bretagne pourrait avoisiner les 2 000.

Alors, faut-il s'inquiéter ? Pas forcément. Rappelons que les nombreuses aides disponibles aux entreprises depuis plusieurs années, avec pour objectif de surmonter les multiples crises traversées, ont contribué à une forte baisse du nombre d'ouvertures de procédures collectives. En effet, avant le début de la crise Covid, au quatrième trimestre 2019, 2025 procédures collectives étaient recensées en Bretagne .



Aussi rassurant que puisse être le recul sur ces statistiques, il est indéniable que le contexte économique actuel est particulièrement difficile.

...

Après avoir traversé plusieurs crises, beaucoup d'entreprises ont un endettement plus élevé (PGE, moratoires sur des dettes fiscales et sociales), qui impacte leur capacité d'autofinancement, et met ainsi en risque leur capacité à rembourser leur endettement moyen / long terme et leur capacité d'investissement, facteur clé de la compétitivité.

À cela s'ajoutent l'inflation, le coût de l'énergie qui flambe, et le coût du financement qui augmente en conséquence... certaines entreprises voient leur rentabilité s'effondrer, face à ces charges croissantes.

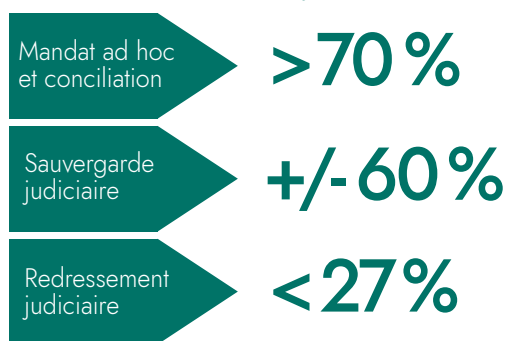
Enfin, certaines entreprises, déjà fragiles avant la crise Covid, momentanément perfusées des aides, succombent à des difficultés sectorielles de plus longs termes.

Alors quels sont les bons réflexes face à cette situation ? Face à ce constat, les entreprises se doivent de cartographier et gérer leurs risques de défaillance, qu'elles soient créditrices ou débitrices, par la mise en place de différents outils adaptés à chaque situation.

Les entreprises fragilisées : des réflexes d'anticipation pour favoriser le rebond

En droit français, il existe d'excellentes mesures de prévention des difficultés d'entreprise, évitant la cessation d'activité et la liquidation judiciaire, avec des taux de réussite très élevés : de 70%² pour les procédures amiables et préventives (taux de 90% à Rennes ¹3), contre seulement 27%⁴ pour la procédure de redressement judiciaire.

Taux de réussite des procédures amiables et préventives VS Procédure de redressement judiciaire



L'objectif principal recherché pendant les procédures amiables et préventives est de trouver un accord entre l'entreprise en difficulté et ses principaux créanciers. La nature de cet accord peut être très variée : des moratoires sur la dette, la restructuration de la dette, certes, mais pas seulement.

Ces procédures amiables et préventives peuvent aussi être un temps privilégié pour mener la réflexion sur le renforcement de la situation bilancielle de la société, en mettant en œuvre des opérations capitalistiques (réorganisation du capital et de la gouvernance, association des parties prenantes au capital, rapprochement avec des partenaires financiers et/ou industriels, etc.).

Deux facteurs clés participent au taux de réussite des procédures amiables et préventives :

- la confidentialité des procédures, propice à la négociation et aux concessions réciproques, et
- l'anticipation des difficultés par le débiteur.

Ces outils de prévention ne sont ouverts qu'aux entreprises justifiant ne pas être en cessation des paiements ou, pour la procédure de conciliation, ne l'étant pas depuis plus de 45 jours. Un tel état de cessation de paiement se caractérise par la date à laquelle l'actif disponible d'un débiteur ne permet pas de faire face au passif exigible (art. L. 631-1 du code de commerce).

Ainsi, plus tôt la difficulté de trésorerie et la recherche de solution engagée seront anticipées, plus les chances du chef d'entreprise seront importantes de poursuivre l'activité de la société à travers les leviers de négociation que permettent les procédures préventives.

À défaut, et si un état de cessation des paiements est constaté, les options envisageables de la boîte à outils de traitement des difficultés sont plus restreintes : le risque est alors plus élevé de devoir subir, au lieu de choisir, une procédure de traitement de difficulté, tels que le redressement ou même la liquidation judiciaire.

L'anticipation et la prévention sont clés : prévenir, c'est guérir

Au-delà des outils de restructuring, il y a la « pré-prévention ». Le chef d'entreprise doit identifier et mettre en place les bons outils pour gérer les situations de crise. Ces outils sont vastes et de nature diverse : du pilotage de trésorerie et des indicateurs financiers et de gestion de son activité, jusqu'aux considérations sociétales et de gouvernance. En amont, les mises en place d'une gouvernance efficace pour épauler le chef d'entreprise (mise en place d'un comité collégial par exemple) et d'un système d'alerte en cas de difficultés sont ainsi déterminantes.

Les signaux d'alerte (parmi d'autres...)

- Situation des capitaux propres négatifs
- Cotation banque de France dégradée
- Difficulté de ses propres partenaires
- Difficulté à lever de la dette
- Augmentation non maîtrisée du besoin en fonds de roulement
- Perte d'un salarié clé
- Naissance d'un litige important
- Perte importante de chiffre d'affaires





Les partenaires : Une (bonne) gestion des risques de défaillance

La survenance de difficultés financières d'un partenaire (commercial, client et fournisseur, associé) peut poser des difficultés en ricochet pour l'entreprise, parmi lesquelles :

- des retards d'encaissement (paiement par l'entreprise en difficulté),
- des retards de livraison et d'approvisionnement,
- une gestion des contentieux commerciaux en découlant,
- ou encore, l'échec d'un projet d'acquisition.

Lors de l'ouverture d'une procédure collective (de sauvegarde, redressement, ou liquidation judiciaire) à l'encontre d'un partenaire, cette procédure entraîne automatiquement :

- L'interdiction de se faire payer une créance dite « antérieure » (art. L. 622-7 du Code de commerce),
- L'interdiction de résilier un contrat du seul fait de l'ouverture d'une procédure collective, et l'obligation de continuer à fournir la prestation malgré l'incident de paiement (art. L.622-13 du Code de commerce), avec la possibilité de recevoir le paiement des prestations postérieures à leur échéance (art. L. 622-17 du Code de commerce). Il doit être souligné ici que les clauses, usuellement prévues dans la documentation contractuelle, contredisant cette règle d'ordre public sont inopposables à la procédure collective et sont neutralisées : en d'autres termes, elles sont complètement inefficaces ;
- L'interruption des poursuites (art. L. 622-21 du Code de commerce).

En outre, certains actes passés pendant la période entre la survenance de l'état de cessation des paiements et l'ouverture subséquente d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, dite « la période suspecte », sont susceptibles d'être frappés de nullité, de plein droit ou de manière facultative.

Opportunités de rapprochement et de croissance externe

Dans le cadre des procédures préventives (voire collectives), une négociation peut également être envisagée pour soutenir financièrement un partenaire clé en difficulté passagère.

À titre d'exemple, ce soutien peut se concrétiser par la mise en place et la souscription d'un emprunt obligataire, la prise de participation au capital, une augmentation du capital social, la conversion d'une créance en capital ou même l'abandon d'une créance.

La conciliation fournit un cadre légal particulièrement intéressant pour ce faire. Pour les apports en numéraire homologués par un protocole de conciliation, ces sommes seront assorties d'un privilège de « new money » en cas de défaillance subséquente de la société en difficulté, permettant de figurer à un rang privilégié.

Une vigilance doit toutefois être portée dans ce cadre au titre notamment des règles liées à un soutien abusif, mais le cadre légal et les accords trouvés sous l'égide d'un conciliateur (un administrateur ou mandataire judiciaire) sont généralement protecteurs au regard des apporteurs de nouveaux fonds.

Enfin, dans le cadre des procédures préventives et collectives, la solution recherchée peut être la cession de la société (titres) ou de l'entreprise (prepack cession ou plan de cession, dite « à la barre du tribunal »). Dans ce cadre, des opportunités intéressantes de croissance externe peuvent exister, permettant de procéder à la restructuration de l'activité de l'entreprise par le biais de cet outil.

Comment ne pas subir les difficultés d'un partenaire ?

Quelques bons réflexes :

- Mettre en place une veille de la situation financière des partenaires significatifs → par les services d'alertes, sur BODACC / Infogreffe par exemple ;
- Mise en place de garanties à l'égard des partenaires significatifs dont il semble opportun d'anticiper des difficultés, pour sécuriser les engagements,
- Encourager le partenaire, en cas de difficultés, à adopter une attitude « préventive » : encouragez-le à consulter un conseil, un expert-comptable, un administrateur ou mandataire judiciaire, ou prendre un rendez-vous confidentiel et informel avec le président du Tribunal de commerce compétent (juge de la prévention), pour discuter de ses difficultés en amont.
- Ne pas attendre trop longtemps pour mettre en œuvre des mesures conservatoires ou engager un contentieux, en cas d'impossibilité de négocier un potentiel litige,
- En cas d'ouverture d'une procédure collective de votre partenaire, déclarer la créance au passif, mettre en demeure l'entreprise de poursuivre ou non le contrat en cours, revendiquer vos marchandises, etc.
- Mettre en place, en amont, des sources alternatives de commercialisation / approvisionnement, pour prévenir un cas de cessation de l'activité du partenaire.

1 Etude Altares, publiée le 14 février 2023 Défaillances d'entreprises en Bretagne en 2022 - Altares

2 FAQ – CIP National (cip-national.fr)

3 Passage de témoin à la tête du tribunal de commerce de Rennes (ouest-france.fr)

4 Note d'analyse - Entreprises en difficulté : quelle efficacité des procédures préventives ? (strategy.gouv.fr)

Le « hameau idéal »

Eko-Stêr

Par Djamel Bentaleb



Claire et Jonathan Charier, sont des porteurs de projet ambitieux, perpétuant une longue tradition familiale connue dans les travaux publics. À ce stade du projet Eko-Stêr, ils ont pour mission d'explorer tous les possibles. Leur objectif ? Créer un lieu idéal, de vie et de ressourcement, accessible, inclusif, respectueux de l'environnement, joyeux et utile. Implanté à Saint-Vincent-sur-Oust (56), le « Hameau des possibles » devrait voir le jour d'ici 2026.

Saint-Vincent-sur-Oust, bourg paisible à une heure de Nantes, Rennes et Vannes, deux heures de Paris... Six hectares de bois et de prairie, une pente douce vers le canal de Nantes à Brest, les flots tranquilles de l'Oust, un embarcadère, un chemin de randonnée... Et dans ce décor de rêve, une bâtisse hors d'âge, abandonnée et délabrée. C'était un centre culturel, il y a fort, fort longtemps. Il n'est plus ! Pourtant, le site a conservé une âme, un charme fou et un potentiel considérable. « En 2020, lors du rachat se souvient Claire Charier, la Mutuelle des Pays de Vilaine est venue vers nous avec un projet de médecine intégrative que nous avons souhaité approfondir en créant non seulement un lieu de ressourcement, mais aussi de rebondissement ! Ça n'allait pas assez loin pour nous... En plus de sa beauté, ce site possède un tel potentiel qu'il mérite un projet vraiment ambitieux, environnemental, social, culturel et associatif. »

« Ce projet représente très concrètement la nouvelle stratégie du groupe »

Un lieu ouvert au plus grand nombre

Partis d'une feuille blanche, Claire et Jonathan souhaitent créer un hameau sur plus de 3000m² qui accueillerait de nombreuses activités complémentaires et tous les publics. Parmi les pistes explorées : une hôtellerie 100% inclusive et accessible d'une quarantaine de chambres, un restaurant bistrannique (zéro déchet, locavore et employant des salariés handicapés) - avec à sa tête une cheffe du Grand Ouest - une micro-ferme bio-intensive, un espace bien-être





et un tiers lieu de rencontres, formation et co-working... « *Nous ciblons des gens en villégiature comme des personnes en cure après un accident de la vie, mais aussi les accueils des séminaires, les associations... Bref, nous souhaitons en faire un lieu ouvert au plus grand nombre* », dit Claire. Et Jonathan de préciser : « *Nous travaillons aussi d'arrache-pied à un plan de mobilité douce en donnant la priorité aux vélos et à l'accessibilité PMR.* »

Un projet à 8 millions d'euros

Les Charier finalisent actuellement le business plan et sélectionnent les futurs prestataires pour une pose de la première pierre prévue en 2024. Eko-Stêr devrait employer très vite 70 collaborateurs. Plus qu'un projet immobilier, c'est aussi un projet de territoire. « *Nous voulons en faire une mini place de village et la mairie nous épaula superbement* », se félicite Claire. Jonathan assure quant à lui que ce projet annonce un réveil du territoire bien mérité : « *C'est aussi un juste retour des choses, car c'est sur ce territoire que notre aïeul, Constant-Maximin en 1897, a eu son premier contrat d'entretien de voirie (Redon) et sa première carrière (Saint-Vincent-sur-Oust). Nous ne faisons que rendre au territoire une partie de ce qu'il nous a donné.* »

En 2022, Charier devient « Entreprise à Mission »

Claire et Jonathan Charier perpétuent la longue tradition familiale mêlant travaux publics et responsabilité sociale. Missionnés par la Holding familiale Charier (Couëron, Loire-Atlantique), actionnaire

à 100% de l'entreprise Charier, les deux cousins germains (parmi 17) s'inscrivent avec Eko-Stêr dans la ligne droite de l'activité de l'entreprise : carrières et recyclage de matériaux, grands terrassements, génie civil, routes et travaux urbains, espaces verts et paysage, déconstruction et désamiantage... Des activités indissociables d'une forte responsabilité sociale et environnementale. Le groupe souligne que « *depuis 17 ans, Charier s'applique à développer sa responsabilité sociétale* ». En 2021, une nouvelle évaluation ISO 26000 l'a même fait passer au niveau « Exemplarité » et, en 2022, l'entreprise devient « Entreprise à Mission ».

La 5^e génération marque son territoire

Ce sont autant de valeurs que Claire, 42 ans, et Jonathan, 39 ans, veulent insuffler dans tous les segments de leur vie ! La 5^e génération des Charier s'implique activement pour l'avenir. « *Nous portons avec passion ce projet d'environ 8 millions d'euros, car il représente très concrètement la nouvelle vision familiale, fortement axée sur l'impact environnemental et social*, expliquent les deux cousins. *Via ce projet, nous marquons aussi notre impulsion et la concrétisation de notre nouvelle vision. Notre génération a pris conscience des enjeux et veut agir concrètement pour la transition !* » Avec Eko-Stêr, les « héritiers » Charier veulent concrétiser leur vision d'un nouveau monde.

Galerie Oniris (Rennes)

Guillaume Moschini, au rythme des formes et des couleurs

Par Gwénaëlle de Carné



Des couleurs intenses et lumineuses et pour les faire vibrer : deux formes en mouvement, l'une ascendante, l'autre descendante. Guillaume Moschini s'en remet totalement à la couleur !

Rien d'étonnant à cela : un père professeur de sérigraphie à l'Ecole des Beaux-arts de Nîmes (une technique d'impression directe qui utilise des pochoirs, à l'origine des écrans de soie interposés entre l'encre et le support). Et un maître qui s'est toujours plu à jouer de la couleur à partir d'une même forme et de supports différents : Claude Viallat.

Au gré des rythmes et des accords

Les couleurs de Guillaume Moschini entrent en résonance au gré des accords : rouge et vert ; jaune, noir et rouge ; orange bleu, vert et noir... dans un rythme pair, en diptyque ou impair à trois, quatre ou cinq temps avec de grandes respirations données par les blancs ou les tons écrus de la toile vierge. C'est à la main levée, d'un geste sûr que Guillaume Moschini crée la forme ou plutôt les formes directement sur le support : deux rectangles en mouvement de taille différente comme en suspens, en équilibre dans le format vertical. Ils s'animent au rythme des contrastes et des minces triangles qui les entourent et s'emboîtent à la surface de la toile. Parfois, « *les deux formes ne sont plus qu'un murmure, juste quelques traits de contour en négatif, mangés par la couleur.* » Mêlée d'encre et d'acrylique, la couleur est fluide et chaque fois, « *elle se donne différemment* » sur la toile ou le papier pour reprendre une formule chère à Claude Viallat. Chaque support, suivant ses particularités (densité, tension, grammage) absorbe l'encre et la couleur de manière différente révélant une profondeur et une intensité uniques.



Une suite de variations subtilement orchestrées

Guillaume Moschini orchestre sa peinture comme un musicien en une suite inlassable de variations. Chaque suite lui inspire un processus et une gamme différente, selon un rituel immuable. Ainsi avant toute nouvelle interprétation, l'atelier se doit-il d'être bien rangé. Une condition essentielle à ses yeux : « *la scansion doit trouver son tempo dans un espace libéré avec ses temps de pose, de réflexion, de peinture à blanc qui forment le quotidien de la peinture* ». Il s'agit ensuite de trouver la bonne tension de la toile, la bonne densité de papier, le bon pinceau, les outils adéquats en fonction du format.

Dans les suites les plus récentes : Kaléidoscope, Kaledocrom, Signalétique, Horizon, les couleurs sont intenses et joyeuses : rouge, vert, jaune... et très tranchées. Avec parfois des superpositions de couleurs pour obtenir des nuances subtiles, des effets changeants à la façon d'un kaléidoscope, pour creuser la surface, déterminer des lignes d'horizon, suggérer un paysage abstrait. Guillaume Moschini souligne les angles en quelques coups de craie. Dans la série « *Découpé, coloré* », des acryliques sur carton entoilé ajouré, Guillaume Moschini anime la surface peinte par des découpes et des collages, autant de fenêtres ouvertes sur le blanc du papier ou de la toile vierge à la façon d'une réserve. Avec un seul but : faire triompher la couleur, à l'instar des maîtres de la peinture abstraite américaine : Morris Louis (1912-1962) et Ellsworth Kelly (1923-2015), appartenant tous deux au mouvement « *Color*

Field Painting » et Kenneth Noland, (1924-2010) connu pour ses « *Abstractions chromatiques* ».

La peinture de Guillaume Moschini est d'une « *illusoire simplicité* ». Longuement méditée dans la solitude de son atelier, elle est profondément ressentie !



Galerie Oniris

38 rue d'Antrain, 35 700 Rennes.

Tel 02 99 36 46 06 et 06 71 633 633.

www.galerie-oniris.fr contact@galerie-oniris.fr

Exposition jusqu'au 29 avril 2023, du mardi au samedi de 14 h à 19 h.

Né en 1970, Guillaume Moschini vit et travaille à Nîmes et expose à la galerie Oniris depuis 2014.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code de commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELARL ARES
Avocats
Immeuble «Le West Side»
53 rue Jules Vallès - CS 64329 - 35043 RENNES CEDEX

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

devant Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES,
Cité judiciaire, 7 rue Pierre Abélard à RENNES.

LE JEUDI 15 JUN 2023 A 10 HEURES

A LA REQUETE DU :
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE sis 28 rue Poullain Duparc - 35000 RENNES, agissant poursuites et diligences de son Syndic, la Société FONCIA ARMOR, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n° 411 331 580, dont le siège social est 1 rue de l'Alma - CS 56511 - 35065 RENNES CEDEX, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant la SELARL ARES, représentée par Maître Valérie LEBLANC, Société d'Avocats au Barreau de RENNES, dont le siège social est Immeuble Le West Side, 53 rue Jules Vallès - CS 64329 - 35043 RENNES CEDEX, pour Avocat.

VILLE DE RENNES (ILLE-ET-VILAINE) 28, RUE POUILLAIN-DUPARC

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis audit lieu, cadastré Section DI n° 291 pour une contenance de 00ha 01a 08ca.

La propriété exclusive et particulière des lots suivants :

- **LE LOT NUMERO QUATRE (4) consistant en un STUDIO d'une superficie de 25,75 m² situé au premier étage, comprenant une pièce principale avec placard et une salle d'eau avec WC. Et les mille soixante-douze/dix-mille-cent-deuxièmes (1072/10102^{èmes}) du sol et des parties communes.**

- **LE LOT NUMERO QUATORZE (14) consistant en UNE CAVE au sous-sol. Et les trente-huit/ dix-mille-cent-deuxièmes (38/10102^{èmes}) du sol et des parties communes.**

Le lot n° 4 a fait l'objet d'un arrêté de la Préfecture d'Ille & Vilaine en date du 31 mars 2010 le déclarant insalubre irréremédiable et interdit à l'habitation à compter du 1^{er} juillet 2010.

L'ensemble immobilier dont dépendent les lots ci-dessus désignés a fait l'objet :

d'un règlement de copropriété descriptif de division dressé par Maître BOURGES, notaire à RENNES (35), le 12 mars 1964, publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de RENNES le 11 avril 1964, volume 2914, n°28,

d'un acte rectificatif dressé par Maître BOURGES, notaire sus-nommé, le 29 juillet 1966, publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de RENNES le 22 septembre 1966, volume 3485, n° 2,

d'un état descriptif modificatif dressé par Maître MALLEVRE, notaire associé à RENNES (35) le 6 janvier 1988, publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de RENNES le 12 février 1988, volume 6978, n°9,

d'un état descriptif modificatif dressé par Maître LE MOUX, notaire à RENNES (35) le 18 septembre 2007, publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de RENNES le 9 novembre 2007, volume 2007 P, n°11165,

d'un acte contenant dépôt de pièces reçu par Maître PIQUEREL, notaire à SAINT-MALO (35) le 29 août 2008, publié au 1^{er} bureau du Service de la Publicité Foncière de RENNES le 22 septembre 2008, volume 2008 P, n° 9055 Les biens ci-dessus désignés sont inoccupés.

MISE A PRIX : 5 000 € (CINQ MILLE EUROS)

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de RENNES, Cité judiciaire, 7 rue Pierre Abélard, les enchères seront reçues par Ministère d'avocat inscrit au Barreau de RENNES sur la mise a prix suivante : 5 000 €.

Pour la SELARL ARES, Valérie LEBLANC.

VISITES PREVUES LE MERCREDI 10 MAI 2023 DE 14H30 À 16H30 (SUR PLACE ET SANS RENDEZ-VOUS)

Pour tous renseignements, s'adresser :

1. au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de RENNES où le cahier des conditions de vente est déposé,

2. A la SELARL ARES poursuivant la vente (Tel. : 02.99.67.83.91 - Maître Valérie LEBLANC).

L237J03993

VOS ANNONCES LÉGALES

DANS TOUTE LA FRANCE - 7J/7J & 24H/24H

www.7jours.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

JEUDI 1^{ER} JUN 2023 À 10 HEURES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
Devant le juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, Cité Judiciaire, Rue Pierre Abélard, 35000 RENNES

UNE MAISON MITOYENNE À USAGE D'HABITATION DE TYPE 5 DE 159.85 M²

**SISE 3 RUE DU BOURG AUX MOINES
35500 VITRE**

Comportant :

Au rez-de-chaussée : une entrée, une chambre, un dressing, un wc et un cellier

1^{er} étage : un séjour, une cuisine, une chambre, une salle d'eau, un wc

2^{ème} étage : 2 chambres un bureau - une salle d'eau/wc

3^{ème} étage : combles aménagés

Jardin

L'immeuble est actuellement occupé par les propriétaires

MISE A PRIX : CENT DIX MILLE EUROS (110.000 €)

En un seul lot

Outre les frais, charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de RENNES, les frais d'adjudication étant supportés par l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication.

L'IMMEUBLE PEUT ÊTRE VISITÉ LE 19 MAI 2023

avec le concours de la SELARL NEDELLEC-LE BOURHISLETEXIER- VETIER-ROUBY, Huissiers de Justice à RENNES, tel 02 99 26 42 00, entre 14 h et 15 h.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- Au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de RENNES, Cité Judiciaire, Rue Pierre Abélard, 35000 RENNES -RG N° 21/00024

- Ou au cabinet de la SELARL LEXAVOUE RENNES ANGERS, société d'avocats, représentée par Maître Marie VERRANDO, 17 Quai Lamartine - 35000 RENNES, tel : 02 99 26 31 83 - mail : rennes@lexavoue.com

L237J04104

ENQUETES PUBLIQUES

RENNES

Quartiers 11«Le Blosne»
et 12 « Bréguigny»

1ER AVIS

Transfert d'office des sols de voies privés dans les voies ouvertes à la circulation publique.

Par arrêté n°2023-394 du 27 mars 2023, Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office des sols privés existants dans les voies suivantes :

Boulevard Pierre Lemoine :
Allée Jean Terrier
Allée Simone Weil
Rue des Chalais
Rue Dolivet
Rue Frédéric Le Guyader
Rue Louis Hémon
Rue Robin Fouquet
Rue Toulmouche

L'enquête publique se déroulera du 15 mai au 2 juin 2023 inclus.

Pendant cette enquête, toute personne

intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes ;

- consigner ses observations sur le registre d'enquête ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou par mail à l'adresse suivante dauh-foncier@rennesmetropole.fr avec la mention suivante : « à l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice - Transfert d'office des sols privés dans les voies ouvertes à la circulation publique - Rennes - Quartiers 11 & 12».

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public, le lundi 15 mai 2023 de 8h30 à 10h30, le mercredi 31 mai 2023 de 13h00 à 15h00, le vendredi 2 juin 2023 de 15h à 17h, au lieu d'enquête précité.

L237J03856

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

MonJuridique.infogreffe

Administrer son entreprise en toute confiance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL 2Y2P PACE, Centre Commercial Opéra, Zac de la Giraudais, 35740 Pacé, RCS RENNES 525 273 363. Bar, restauration. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2022 désignant administrateur SELARL GAUTIER & Associés prise en la personne de Me Gautier Sophie 111 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 Rennes avec les pouvoirs : assister la société dans tous les actes concernant la gestion , mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558220-2023J00155

EIRL ANGELINA PORET, 33 Avenue Georges Pompidou, 35300 Fougères, RCS RENNES 844 644 955. Salon De Coiffure Et Barbier, Institut Esthétique, Vente De Produits Esthétiques, Capillaires Et De Tous Autres Produits, Objets, Accessoires Et Autres Biens Liés A La Coiffure, L'Entretien De La Barbe Et L'Esthétique. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 9 février 2022 désignant mandataire judiciaire Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558249-2023J00159

SARL HéraclèsFit, 2 Place Vert Buisson, Centre Commercial Cap Vert, 35170 Bruz, RCS RENNES 918 866 823. Salle de sport. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023 désignant mandataire judiciaire Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558273-2023J00151

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL BY YANNICK, Boulevard de la Giraudais, Centre Commercial Cora, 35740 Pacé, RCS RENNES 835 305 012. Prise de participation par tous moyens de droit, notamment par achat, souscription, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur SELARL GAUTIER & Associés prise en la personne de Me Gautier Sophie 111 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 Rennes avec les pouvoirs : assister la société dans tous les actes concernant la gestion de son entreprise , mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558252-2023J00154

LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

SARL G&G, 18 Rue du Docteur Léon, 35740 Pacé, RCS RENNES 832 108 419. Restaurant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 janvier 2023 , désignant liquidateur Me Margottin Eric 29 Rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539474423-2023J00150

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL ADC-CLAP, 21 la Belle Épine, 35320 Saulnières, RCS RENNES 804 638 518. Holding. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 29 mars 2023 , désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Ce même jugement met fin au plan de redressement arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Rennes du 27/06/2018.
13501539558223-2023J00160

SARL LES DELICES DE MONTMARTRE, 3 Place du Souvenir, 35640 Martigné-Ferchaud, RCS RENNES 495 035 537, RM 495 035 537. Boulangerie, pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 octobre 2021 , désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558246-2023J00158

SARL HL CONNECT, 1 Rue Pierre Gripari, 35230 Noyal-Châtillon-Sur-Seiche, RCS RENNES 891 218 976, RM 891 218 976. Installation de fibre optique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 août 2022 , désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558261-2023J00152

SAS IMMO CONSEIL PACE, Boulevard de la Giraudais, Centre Commercial Opéra-Shop'in, 35740 Pacé, RCS RENNES 894 744 762. Agence immobilière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 mars 2023 , désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558264-2023J00156

SAS HB HOME DESIGN, 2 Boulevard de l'Odet le Village des Artisans 2, 35740 Pacé, RCS RENNES 911 988 111. Agencement et design d'espaces. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 octobre 2022 , désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558267-2023J00153

SARL LES 2 MIES, 1 Rue De La Libération, 35550 Lieuron, Autre établissement dans le ressort : 15b Rue De L'Avenir, 35330 Comblessac Activité : boulangerie, pâtisseries RCS RENNES 913 372 066 (2022 B 1518). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 décembre 2022 , désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Isabelle Goic 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
13501539558270-2023J00157

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 14 avril 2023)

SARL SONICOOK, 6 Rue Centrale, 35520 Montreuil-Le-Gast, RCS RENNES 799 179 411, RM 799 179 411. Restauration. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.
13501539752356-2022J00264

SAS VZP, 3 Rue de la Roberdière, 35000 Rennes, RCS RENNES 831 412 432. Plomberie. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.
13501539752360-2022J00269

SAS VZE, 3 Rue Jean Lemaistre, 35000 Rennes, RCS RENNES 831 360 417. Électricité. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.
13501539752358-2022J00267

WWW.7JOURS.FR

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

FLYNN Dean, 5 Rue du Manoir de Servigné, Chez Modulobox, 35000 Rennes, RM 882 215 478. Terrassement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501539474430-2023J00063

SARL SOCIETE NATIONALE DES TRAVAUX GENERAUX (SNTG), 11 Rue de la Frebardiére, 35510 Cesson-Sévigné, RCS RENNES 904 179 231. Bâtiment général. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501539474427-2023J00060

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL MB DREANO, Tournebride, 35137 Bédée, RCS RENNES 809 999 592. Restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Me Eric Margottin 29 rue de Lorient - Immeuble Le Papyrus CS 74036 35040 RENNES CEDEX. Fixe la date de cessation des paiements au 12 avril 2023.

13501539558241-2022J00341

SARL AYGARA, 31 Rue Surcouf, 35000 Rennes, RCS RENNES 889 235 321. Prise de participation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501539558255-2022J00120

SARL Biocéliande, 54 Rue de Montfort, 35310 Bréal-Sous-Montfort, RCS RENNES 890 168 842. Commerce alimentaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 15 avril 2023.

13501539558258-2022J00273

FAILLITE PERSONNELLE

(Jugement du 04 avril 2023)

SAS TRM Constructions (TRM Constructions), Ter Rue Winston Churchill, 35600 Re-don, RCS RENNES 808 699 136, RM 808 699 136. Maçonnerie. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Messieurs Erdal TARIM et Suad TARIM pour une durée de 5 ans.

13501539646738-2019J00308

SAS FRANPEINT, 11 Rue de la Frébardiére, 35510 CESSON-SÉVIGNÉ, RCS RENNES 897 850 657, RM 897 850 657. Peinture, second oeuvre du bâtiment. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Monsieur BEN MOSBAH Walid pour une durée de 5 ans.

13501539752365-2022J00216

SAS EVBAT, 2 Impasse du Rocher, 35330 la Chapelle Bouexic, RCS RENNES 845 197 730. Rénovation, construction. Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de Madame ABDI Mokhtaria pour une durée de 7 ans.

13501539752362-2022J00097

FIN À LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL ATHENA CGMO, Zone Artisanale Château-Gaillard, 35470 Bain-De-Bretagne, RCS RENNES 520 860 834. Holding. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce.

13501539558217-2022J001

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté Égalité Fraternité
COUR D'APPEL DE RENNES
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES
SERVICE CIVIL DU PARQUET

EXTRAIT DE LA REQUÊTE A FIN DE DECLARATION D'ABSENCE

Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de RENNES a décidé de requérir qu'il plaise au Tribunal de déclarer Madame N'GUESSAN Mark-Laurence, née le 15/07/1964 à LONGUE JUMELLES (49), sans domicile connu 1992, ayant pour la représenter dans l'exercice de ses droits ainsi que pour administrer ses biens Madame Marie-Pierre N'GUESSAN, sa soeur, demeurant 4 allée de Combourg 35700 Rennes, qui n'a plus reparu à son domicile, ni donné de ses nouvelles depuis 1992.

Visé au Parquet de RENNES Le 18/01/202
P/Le Procureur de la République

L237J04041

VOS ANNONCES LÉGALES
DANS TOUTE LA FRANCE- 7J/7J & 24H/24H
www.7jours.fr

Par jugement en date du 11 Avril 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a modifié substantiellement le plan de redressement de :

- **Irène GARNICA épouse RANNOU** 9 rue de l'Angoumois 35000 RENNES
- **Claude RANNOU** 9 rue de l'Angoumois 35000 RENNES
- **S.C.I. LES FEAGES**, identifiée au RCS de RENNES sous le n° 452 085 426 9 Rue l'Angoumois 35000 RENNES
- **S.C.I. LES TROPIQUES**, identifiée au RCS de RENNES sous le n° 399 140 722 9 rue de l'Angoumois 35000 RENNES

en ordonnant la levée de l'inaliénabilité prononcée le 17 février 2020 par le tribunal de céans, grevant les biens immobiliers tels que visés dans la promesse unilatérale de vente reçue le 25 février 2023 par Maître Jocelyn POUESSEL, notaire à Rennes, ci-après sommairement désignés :

Commune de CREVIN, Ille-et-Vilaine, 1 bis impasse René Lacoste,
1. Une construction individuelle à usage d'habitation implantée sur la parcelle section ZA, n° 824, d'une surface de 00ha, 04 ca,44ca, soit une contenance totale de 4a 44ca,
2. Un quart d'un chemin d'accès à la maison individuelle, ledit immeuble étant identifié au cadastre sections ZA 0235 et ZA 0246, le tout d'une contenance totale de 3 a 57ca des biens nécessaires ;

DIT que le prix provenant de la vente devra être versé par le notaire sur le compte à la Caisse des dépôts et consignations de Maître Charlotte THIRION, SELARL ATHENA, commissaire à l'exécution du plan de cette procédure, sis «les 3 Soleils - 20 Rue d'Isly - 35000 RENNES»

L237J04074

Par jugement en date du 11 Avril 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a modifié substantiellement le plan de redressement de :

- **E.A.R.L. LES GUICHARDIERES**, exploitation agricole à responsabilité limitée identifiée au RCS de RENNES sous le n° 531 606 846 Les Guichardières 35500 VITRE
en ordonnant la levée de la mesure d'inaliénabilité prononcée par ce tribunal le 19 septembre 2022 se rapportant aux actifs immobiliers figurant à l'actif du bilan, au poste terrains et aménagement et constructions du bilan pour un montant indiqué dans le jugement ;

DIT que le prix devra impérativement être versé sur le compte à la Caisse des dépôts et consignations du commissaire à l'exécution du plan de cette procédure : la SELARL DAVID-GOIC ET ASSOCIÉS, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD - 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433 - 35044 RENNES.

L237J04075

Par jugement en date du 11 Avril 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a ouvert une procédure de liquidation judiciaire de :

«**LES 3 F**», société civile immobilière - acquisition, gestion de biens immobiliers - immatriculée au RCS de RENNES sous le n° 823 657 598, Lieu-dit La Roussière 35620 ERCE-EN-LAMEE

Fixé la date de cessation des paiements au 16 janvier 2023.
La SELARL GOPMJ, prise en la personne de Me Pauline COLLIN, 4 mail François Mitterrand CS 21144 - 35011 RENNES CEDEX a été nommée liquidateur judiciaire.

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L237J04076

Par jugement en date du 11 Avril 2023, le Tribunal judiciaire de RENNES a prononcé l'ouverture du redressement judiciaire de :

«**SCI C.E.E.L.**», société civile immobilière - Acquisition, gestion de biens immobiliers - identifiée au RCS de RENNES sous le n° 492 324 702 8 avenue Philippe de Volvire 35490 SENS DE BRETAGNE

fixé la date de cessation des paiements au 10 février 2022.
La SELARL DAVID-GOIC et associés, prise en la personne de Maître Benjamin BRILLAUD, 39 rue du Capitaine Maignan - CS 34433 - 35044 RENNES a été nommée mandataire judiciaire.

Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ci-dessus désigné dans le délai de deux mois, à compter de la publication au BODACC du présent jugement ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L237J04077

AVIS

AVIS

Informations principales

Entité publique et Entité d'achat : **COMMUNE DE BOISGERVILLY**
Référence : 01-2023
Intitulé de la consultation : Restauration de l'Eglise Sainte-Trinité Boisgervilly
Objet de la consultation : La restauration de l'église Sainte-Trinité :
ECHAFAUDAGE - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE - Restauration des maçonneries du clocher, y compris restitution des pyramidions - Réfection de l'ensemble des joints de maçonneries extérieures, drainage
TRAITEMENT DE CHARPENTE - Traitement des charpentes nef, transept, abside et sacristies
CHARPENTE - Vérification et confortement des charpentes de la nef, des transepts et sacristie
COUVERTURE - Réfection de l'ensemble des couvertures
BEFFROI (lot campanaire) - Restructuration du beffroi - Intervention sur les cloches
VITRAUX - Protections grillagées
MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES BOIS - Vérification des menuiseries extérieures, consolidation des bancs intérieurs
PEINTURE - Peintures intérieures murs et voûtes
ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE - Mise aux normes de l'éclairage - Chauffage par motte chauffante

Les travaux seront réalisés en 1 tranche ferme et 1 tranche optionnelle.
Lieu(x) d'exécution : Place de l'église 35360 BOISGERVILLY
Type d'annonce : Annonce de consultation
Type de procédure : Procédure adaptée sup. ou égal 90 k EUR HT
Date et heure limite de remise des plis : 17/05/2023 12:00
Catégorie principale : Travaux
Code CPV : 45000000(Code principal)

Informations complémentaires : Date de mise en ligne : 18/04/2023 10:55
Allotissement : Oui
Accès public / Accès restreint : Accès public
Modalités de réponse :
Réponse électronique : Obligatoire
Signature électronique requise : Non requise
Mode d'ouverture : Par dossier
Chiffrement des plis : Non
Constitution des dossiers de réponses : Enveloppe d'offre - Une enveloppe par lot juridique Nombre de lot(s) des consultations alloties : 9

L237J04231

MODIFICATIONS

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Dénomination : PATRIMINVEST 23 RHÔNE ALPES
Forme : SCI
Siège social : 34 rue Saint Georges, 35000 Rennes

N° 949 426 365 RCS Greffe Tribunal de Commerce de RENNES
Aux termes d'une décision en date du 20 avril 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 100 euros à 750.100 euros

Modification des statuts : Les articles « 6.1 MONTANT DES APPORTS » et « 7 -CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital

Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

L237J04300

GUEGUEN

AVOCATS

RM FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 982 550 euros porté à 1 960 100 euros

Siège social : ZAC de l'aéroport 2 rue des Terres Neuvas 35730 PLEURTUIT
911 921 690 RCS ST MALO

MODIFICATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2023 que le capital social a été augmenté de 977 550 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT EUROS (1 960 100 euros), divisé en UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT (1 960 100) actions d'UN EURO (1 euro) chacune, intégralement libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 1 960 100. Pour avis, la présidente

L237J04304

GUEGUEN

AVOCATS

R2A FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 982 550 euros Porté à 1 960 100 euros
Siège social : ZAC de l'aéroport 2 rue des Terres Neuvas 35730 PLEURTUIT
911 955 904 RCS ST MALO

MODIFICATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire 6 avril 2023 que le capital social a été augmenté de 977 550 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT EUROS (1 960 100 euros), divisé en UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE MILLE CENT (1 960 100) actions d'UN EURO (1 euro) chacune, intégralement libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 1 960 100. Pour avis, la présidente

L237J04305

WWW.7JOURS.FR

DISSOLUTIONS

In Extenso

Experts-Comptables

NAT'CONDUITE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 79 avenue André Bonnin 35135 CHANTEPIE
530 495 043 RCS RENNES

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, l'associée unique a décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Nathalie HATTAIS, demeurant Couedouan, 35380 PLELAN LE GRAND, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 79 avenue André Bonnin, 35135 CHANTEPIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

L237J04129

AVIS DE DISSOLUTION

VOYELLE FORMATION Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros Siège social : 3d rue de Paris 35510 Cesson-Sevigne 901 940 841 RCS Rennes La société VOYELLE FORMATION a établi par acte SSP en date du 27/01/2023 un projet de fusion avec la société VOYELLE, société absorbante, SAS au capital de 55 000 euros, dont le siège social est 11 avenue des Peupliers 35510 CESSON-SEVIGNE, immatriculée au RCS sous le numéro 752 458 489. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 15/02/2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 01/09/2022. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société VOYELLE étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société VOYELLE FORMATION depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce, la société VOYELLE FORMATION s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Pour avis, La Gérance

L237J04238

CLÔTURES

Cabinet Catherine BRUNET
Avocat
19 rue Jules Simon
35000 RENNES

SCI MAGENTA

SCI «en liquidation»
Capital social : 152,45 €
Siège social : 25, rue de la Monnaie 35000 RENNES
392 161 873 RCS RENNES

CLÔTURE DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 08.03.2023, la collectivité des associés de la SCI MAGENTA a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis, Le Liquidateur

L237J04081

A.L.D COACHING

Société par actions simplifiée unipersonnelle en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social de liquidation : 13 rue des Ursulines 35160 MONTFORT-SUR-MEU
899 192 876 R.C.S. RENNES

L'AGO du 17/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation du 28/02/2023, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de RENNES. Pour avis, le liquidateur.

L237J04209

JEAN-PIERRE MENARD

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 19 RUE DES BRULIS 35590 LA CHAPELLE THOUARAU
RCS de RENNES n°502 730 609

L'assemblée générale du 15/03/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MENARD JEAN PIERRE de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/03/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES.

Pour avis
JEAN PIERRE MENARD

L237J04072

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO du 31/12/2022, de la société :société SCI MONDEVILLE, Société en liquidation Société civile immobilière au capital de 1 000 Euros, siège social : 93 avenue Henri Fréville - 35200 RENNES - RCS RENNES 539 188 599 Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M Jean-François BERTIN, demeurant 93 avenue Henri Fréville - 35200 RENNES, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis, le liquidateur

L237J04217

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO du 31/12/2022, de la société :société SCI CHATEAUGIRON, Société en liquidation Société civile immobilière au capital de 1 000 Euros, siège social : 93 avenue Henri Fréville - 35200 RENNES - RCS RENNES 498 250 018 Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M Jean-François BERTIN, demeurant 93 avenue Henri Fréville - 35200 RENNES, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES. Pour avis, le liquidateur

L237J04218

FONDS DE COMMERCE

NOTAIRES DES LICES
Notaires associés
11 rue Rallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57



CESSION DE FONDS LA BOULANGERIE DUMANT-ALEXI'S

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste HIGNARD, Notaire à RENNES (35000), 11 rue Rallier du Baty - Adresse postale : CS 65038 - 35108 RENNES CEDEX 3, le 20 mars 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES le 6 avril 2023, dossier

2023 00012240, référence 3504P61 2023 N 01500 a été constaté la cession par : La Société LA BOULANGERIE DUMANT, SARL, dont le siège est à RENNES (35700), 221 rue de Fougères, RCS RENNES 453549008

Au profit de la Société ALEXI'S, SAS, dont le siège est à RENNES (35000), 5 bd de Verdy, RCS RENNES 949682645

D'un fonds de commerce de BOULANGERIE PATISSERIE CONFISERIE CHOCOLATERIE VENTE DE TOUS PRODUITS SIS et exploité à RENNES (35000), 45 bd de Verdun.

Moyennant le prix de 180.000,00 € (éléments incorporels : 168.660,00 € - matériel : 11.340,00 €), payé comptant.

Entrée en jouissance au jour de la signature.

Oppositions dans les 10 jours de la dernière des publications légales en l'Etude de Maître Jean-Baptiste HIGNARD, Notaire à RENNES (35000), 11 rue Rallier du Baty.

Pour avis, le Notaire

L237J04302

CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAL

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mars 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de RENNES le 6 Avril 2023, Dossier 2023 0012159 référence 3504P61 2023 A 02172 aux droits perçus de 1.860 euros, la société CARPNEUS CHANTEPIE, Société à responsabilité limitée au capital de 16.000 € dont le siège social est à CHANTEPIE (35135) Zone Artisanale de la Pierre Blanche Parc d'activités Rocade Sud Allée de Guerlédan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 400 290 698 R.C.S. RENNES, a cédé à la société CHANTEPIE AUTOMOBILE, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis à CHANTEPIE (35135) Parc Activité Rocade Sud Allée de Guerlédan ZA Pierre Blanche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 949 695 373 R.C.S. RENNES son fonds de commerce et entreprise artisanale de «vente montage réparation de pneumatiques mécanique générale vente de tous types de véhicules neufs et d'occasion » sis et exploité sous l'enseigne J.S. PNEUS, Zone artisanale Pierre Blanche Parc d'Activité Rocade Sud Allée de Guerlédan 35135 CHANTEPIE moyennant le prix de 85.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 31 mars 2023. Les oppositions seront reçues, dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi au siège du fonds de commerce et artisanal pour la validité des oppositions et pour la correspondance chez Maître Cyrille DELPY, Avocat, sis 45 Cours Gourffé 13006 MARSEILLE.

L237J04140



TRENTE CINQ

NOTAIRES

28 rue Alphonse Legault à BRUZ (35170)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître NASYF en date du 30 mars 2023, Monsieur Abdurrahman ISIKLAR, époux de Madame Brigitte Monique Marie MONTEIL demeurant à RENNES (Ille-et-Vilaine) 8 rue de Brest. Né à VARTO (TURQUIE) le 12 mai 1970. A cédé à Monsieur Ferzende KAYAALP, époux de Madame Cigdem DOGANER demeurant à RENNES (Ille-et-Vilaine) 9 rue du Lyonnais. Né à VARTO (TURQUIE) le 11 mars 1974. Moyennant le prix de 4.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 3.000 € et aux éléments corporels pour 1.000 € son fonds de commerce de SALON DE THE, JEUX, PETITE RESTAURATION situé et exploité à RENNES (Ille-et-Vilaine) 10 rue Guynemer. Entrée en jouissance au 30 mars 2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'étude notariale de BRUZ (35) 28 rue Alphonse Legault.

L237J04055

REGIMES MATRIMONIAUX



M^e Antoine TRIAU, Notaire
276, rue de Nantes
93130 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE
Tél : 02 99 95 81 31
Fax : 02 99 05 99 40
antoine.traiau@notaires.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine TRIAU, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) « OFFICE NOTARIAL TRIAU », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (Ille-et-Vilaine), 276, rue de Nantes, CRPCEN 35149, le 13 avril 2023 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Emmanuel Bernard Constant Pierre GUERRA, Retraité, et Madame Louise Marie Jeanne LE GRAND, Retraité, demeurant ensemble à SAINT JACQUES DE LA LANDE (35136) 91 rue du Temple de Blossne.

Monsieur est né à RENNES (35000) le 30 septembre 1943.

Madame est née à LANGOLEN (29510) le 21 mars 1947.

Mariés à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (35136) le 5 novembre 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

L237J03892



TRENTE CINQ
NOTAIRES

28 rue Alphonse Legault à BRUZ (35170)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 23 mars 2023 dressé par Maître Paul COLLIN, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «TRENTE CINQ NOTAIRES» titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRUZ (Ille-et-Vilaine), 28, Rue Alphonse Legault,.

Monsieur Loïc Pierre Simon BERTRU né(e) le 9 décembre 1956 à RENNES (Ille-et-Vilaine).

Et Madame Pierrette Marcella BERTRU née BAUDRIER, né(e) le 21 février 1963 à RENNES (Ille-et-Vilaine).

Demeurant ensemble 9 Le Peroux, 35740 PACE.

Mariés le 30 juillet 1983 par devant l'officier de l'Etat civil de PACE sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

L237J04193

Etude de M^e Véronique FLEURY
2 avenue du Général de Gaulle
35260 CANCALE
Tél : 02 99 89 60 34



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Jean-Paul Yves Marie LABBE, retraité, né à SAINT MALO (35400), le 01 janvier 1956 et Madame Marie Noëlle

Emilienne Colette TREGOUET, retraitée, née à SAINT MALO (35400), le 10 décembre 1953, demeurant ensemble à CANCALE (35260), 1 rue René François Chateaubriand, mariés à la Mairie de CANCALE (35260), le 12 avril 1980, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Véronique FLEURY, notaire à CANCALE, le 13 avril 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Véronique FLEURY, notaire à CANCALE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Véronique FLEURY

L237J04220



TRENTE CINQ
NOTAIRES

TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Corinne RIMASSON notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «TRENTE CINQ NOTAIRES» titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRUZ (Ille-et-Vilaine), 28, Rue Alphonse Legault office notarial n° 35129, le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS Monsieur Louis Francis André LEBRETON et Madame Michèle Augustine HAINRY, demeurant ensemble à BRUZ (Ille-et-Vilaine) 1 Allée des Roncerais mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de GUICHEN (Ille-et-Vilaine) le 26 avril 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle, avec attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Corinne RIMASSON Notaire Associée à BRUZ, 28, Avenue Alphonse Legault 35170 BRUZ où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

L237J04234

NCJ AVOCATS

SCP Michel NOUVEL, Henri CHESNAIS, Catherine JEANNESSON
Avocats Associés
10 Avenue Anita CONTI
BP 40919
35409 SAINT-MALO
Tél-02.99.82.17.77 Fax 02.99.40.45.46
E.mail cjeanesson@cncj.eu

MAÎTRE BÉNÉDICTE BODIN-BERTEL,

Membre de la SCP Bénédicte BODIN-BERTEL et Véronique RABRAIS, Notaires Associés 4 rue Ransbach Baumbach, le Verger des Réautés 3 5730 PLEURTUIT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Le Juge aux Affaires Familiales du Tri-

bunal Judiciaire de SAINT MALO a rendu le 24 mars 2023 sur requête à lui présentée par :

Monsieur Alain Jacques PELCOT, retraité, né à SAINT-OUEN (93400) le 23 juin 1946 de nationalité française

Madame Simone Josiane BARBEREL épouse PELCOT retraitée, née à GENNEVILLIERS (92230) le 21 avril 1949, de nationalité française.

Demeurant ensemble à SAINT BRIAC SUR MER 35800 18 rue du Champ Dénier.

Ayant la SCP Michel NOUVEL-Henri CHESNAIS-Catherine JEANNESSON représentée par Maître Catherine JEANNESSON pour Avocat.

Un jugement aujourd'hui définitif ayant homologué purement et simplement l'acte reçu de Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, Notaire Associé à PLEURTUIT le 22 juillet 2023 aux termes duquel les époux PELCOT-BARBEREL ont déclaré vouloir adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Pour extrait certifié conforme Catherine JEANNESSON

L237J04296

AUTRES ANNONCES



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 novembre 2018, M. Gérard Pierre Etienne RIAUX, demeurant à SAINT-MALO (35400), 26 bd Tréhouart, né à SAINT-MALO, le 26 avril 1946, partenaire de PACS de Mme Annick Jeanne Jacqueline GUERIN, décédé à SAINT-MALO (35400), le 7 février 2023, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Erwan LE ROUILLE, notaire associé à SAINT-MALO (35400), 9 rue de Toulouse, le 13 avril 2023.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Erwan LE ROUILLE, notaire susnommé, chargé du règlement de la succession, dans le délai d'un mois suivant la réception de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de la copie de ce testament par la Greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-MALO.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le notaire.

L237J04097



TRENTE CINQ
NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Aux termes d'un testament olographe du 27 février 2018, Madame Angèle Louise Hélène JOURDAN, retraitée, demeurant à RENNES, 122 avenue Général Leclerc, célibataire, née à SAINT JEAN SUR COUESNON (35), le 21 décembre 1931, décédée à RENNES le 15 mai 2022, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume JOUIN, notaire associé membre de la SCP TRENTE CINQ NOTAIRES, titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRUZ (35170), 28 rue Alphonse Legault, le 12 avril 2023. Aux termes d'un acte reçu le même jour, le 12 avril 2023, par Maître Guillaume JOUIN, il a été constaté que le légataire remplit les conditions de la sai-

sine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ (35170), 28 rue Alphonse Legault, référence CRPCEN : 35129, dans le mois suivant la réception par la Greffe du Tribunal Judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J04240



S.C.P « Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN et Yann GRATESAC »
Notaires Associés

8 avenue Charles Le Goffic - 35740 PACE
Bureau permanent : ZA La Morandais,
3 rue Armand Peugeot - 35190 TINTENIAC

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 mars 2019, Monsieur Jean Claude Michel Paul BELLARD, en son vivant retraité, demeurant à GUIPEL (35440) 5 résidence du Gué. Né à GUIPEL (35440), le 29 septembre 1944. Célibataire. Décédé à COMBOURG (35270) (FRANCE), le 17 février 2023. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien LEGRAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Guillaume LECOQ, Sébastien LEGRAIN, et Yann GRATESAC, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PACE (35740), 8 Avenue Charles Le Goffic, avec bureau permanent à TINTENIAC (35190), ZA La Morandais, 3 Rue Armand Peugeot, le 13 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien LEGRAIN, notaire à TINTENIAC (35190) 3 rue Armand Peugeot, référence CRPCEN : 35021, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Le notaire

L237J04297

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce parue le 13/08/2022, concernant la société SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'INFIRMIERES BARBOTIN ANNE MARIE ET BESANCON VÉRONIQUE, SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION, il y avait lieu de lire : Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2022 statuant sur la clôture des comptes au 31 décembre 2021.

L237J04143

LES BRIOCHES DE XAVIER
Société par Actions Simplifiée
en cours de liquidation
Au capital de 24 470 €
Siège social et de liquidation :
6 rue François Mauriac
35340 LIFFRE
892 834 508 RCS RENNES

Dans l'avis paru le 25 mars 2023, il convenait de lire « En date du 13/01/2023 » au lieu et place du 13/03/2023 et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/01/2023 au lieu et place du 13/03/2023. Pour avis, le Président

L237J04199

annoncelegale@7jours.fr

7 JOURS

PETITES AFFICHES DE BRETAGNE

7jours.fr

Abonnez-vous

À chacun sa formule

« Classique » / 12 mois

58 €^{TTC}

couplage magazine
+ site internet

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE
sur 7jours.fr

Et recevez la newsletter
chaque semaine

Paiement sécurisé



« Découverte » / 6 mois

37 €^{TTC}

« Fidélité » / 24 mois

110 €^{TTC}

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS BRETONS

= LE NOUVEAU MÉDIA DU POUVOIR D'ACHAT =

*Le média indispensable
et gratuit pour
consommer plus malin
au quotidien.*

= INSCRIVEZ-VOUS ! =

- au 01 62 040 040
(Prix d'un appel local)
- sur www.150euros.fr
ou en flashant ce code



Visuel non contractuel

TOUS NOS BONS PLANS DANS MON E.LECLERC, EN VOILÀ UN BON PLAN POUR VOTRE BUDGET.

Téléchargez l'appli Mon E.Leclerc
pour retrouver toutes les promos
et les bons plans de nos magasins
et de nos magasins spécialisés.



Flashez-moi

E.Leclerc 

TOUT CE QUI COMPTE POUR VOUS
EXISTE À PRIX E.LECLERC

